INITIALES DU PRÉSIDENT

3308

INITIALES DU SECRÉTAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA

CONSEIL DES COMMISSAIRES

PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2010

Session ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Harricana tenue au centre administratif, sis au 341, rue Principale Nord, Amos, bureau 3050, le six avril deux mille dix à dix-neuf heures trente.

PRÉSENCES

Sont présents :

Mmes	Ginette Beaumier	
	Lyne Brousseau	
	Karen Carignan	
	Lyne Doyon,	commissaire représentante du comité de parents
	Francine Grenier	
	Jeanne Grenier	
	Chantal Poliquin,	commissaire représentante du comité de parents
	Isabelle Rouillard	
	Martine St-Laurent	
MM.	Camille Bélanger	
	Denis Coutu	
	Martin Roy,	vice-président

Aussi présents :

Mmes	Lucie Côté,	directrice du Service des ressources financières et secrétaire générale
	Johanne Godbout,	conseillère en communication
	Hélène Turcotte,	directrice du Service des ressources humaines
MM.	Guy Baril,	directeur général
	Jonathan Cossette,	coordonnateur du Service de l'enseignement et des services éducatifs complémentaires
	René Trudel,	directeur du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, du Service aux entreprises et du Service informatique

ABSENCES

Sont absents :

Mme	Judith Corriveau
MM.	Michel Gagnon
	Michel Morin

Le quorum est atteint. L'assemblée est présidée par monsieur Martin Roy.
Il est 19 h 30.

Le directeur général rappelle les réalisations professionnelles et sociales ainsi que les qualités exceptionnelles de madame Lucie Paradis, décédée le 1er avril dernier. Madame Paradis était conseillère pédagogique en mathématique à la Commission scolaire Harricana.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-4372-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Isabelle Rouillard,

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté avec les modifications suivantes : le point 6.1 – Fête d'enfants Amos inc. est reporté et est ajouté le point 11.1 – Gala Élite.

QUE le président de l'assemblée soit et il est autorisé à modifier l'ordre de présentation des dossiers.

ADOPTÉE.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CC-10-03-16

CC-4373-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Lyne Brousseau,

QUE la secrétaire d'assemblée soit et elle est exemptée de la lecture du procès-verbal du 16 mars 2010 (CC-10-03-16).

QUE ce procès-verbal soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE.

Comité de parents

Une rencontre a eu lieu le 29 mars 2010. Parmi les sujets présentés notons : le calendrier scolaire 2010-2011 au secteur des jeunes, les projets d'amélioration et de transformation des bâtiments, le dossier de la planification stratégique, de la convention de partenariat et de la convention de gestion et réussite.

Comité EHDAA

La prochaine rencontre est prévue le 17 avril 2010.

Information correspondance

- Commission scolaire des Hautes-Rivières – structure de soutènement du réseau de fibre optique. (Voir résolution)
- Lettre de la FCSQ – mobilisation pour la tenue d'une élection scolaire et municipale simultanée. (Voir résolution)

STRUCTURE DE SOUTÈNEMENT DU RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE

CC-4374-10 CONSIDÉRANT la demande présentement soumise au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pour augmenter la tarification liée à l'utilisation des structures de soutènement du réseau de la fibre optique;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par la Fédération des commissions scolaires du Québec et l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), à l'effet notamment de rejeter les demandes de hausses tarifaires déposées par les télécommunicateurs dominants et de défendre les intérêts des commissions scolaires du Québec et des citoyens de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet réalisé par la Commission scolaire Harricana et subventionné dans le cadre du programme « Villes et Villages branchés » ne reçoit pas de financement pour l'entretien des infrastructures et les coûts de soutènement;

CONSIDÉRANT QUE dans le projet réalisé dans le cadre du programme « Villes et Villages branchés », les coûts de soutènement, bien qu'assumés par le télécommunicateur partenaire dans le projet, sont ensuite divisés entre chacun des partenaires possédant des fibres dans le câble, dont la Commission scolaire Harricana;

CONSIDÉRANT la résolution de la MRC d'Abitibi sur le sujet;

CONSIDÉRANT QUE pour la Commission scolaire Harricana, la révision des tarifs liés à l'utilisation des structures de soutènement du réseau de fibre optique aurait pour effet d'augmenter significativement les coûts annuels présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire Harricana ne reçoit pas de financement particulier pour acquitter ces coûts;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Karen Carignan,

QUE cette Commission scolaire appuie les démarches entreprises par la Fédération des commissions scolaires du Québec et l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), à l'effet notamment de rejeter les demandes de hausses tarifaires déposées par les télécommunicateurs dominants et de défendre les intérêts des commissions scolaires du Québec et des citoyens de leur territoire.

QUE soit demandé à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'effectuer les représentations nécessaires auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) afin d'éviter une augmentation des tarifs liés à l'utilisation des structures de soutènement du réseau de fibre optique pour les commissions scolaires du Québec ou d'accorder un financement supplémentaire aux commissions concernées, afin d'assumer ces coûts additionnels, s'il y a lieu.

QUE soit transmise une copie de cette résolution à l'ensemble des commissions scolaire du Québec, au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), à la Fédération des commissions scolaires du Québec, aux députés provinciaux et fédéraux du territoire de la Commission scolaire Harricana ainsi qu'aux partenaires du réseau de fibre optique de la Commission scolaire Harricana.

ADOPTÉE.

SIMULTANÉITÉ DES ÉLECTIONS SCOLAIRES ET MUNICIPALES

CC-4375-10 CONSIDÉRANT QUE le Directeur général des élections du Québec a déposé le 17 mars 2010 un rapport sur les modifications proposées à la Loi sur les élections scolaires dans lequel il propose au gouvernement cinq scénarios confirmant la faisabilité de la tenue simultanée des élections scolaires et municipales, et ce, dès 2013;

CONSIDÉRANT QUE les taux de participation aux élections des divers paliers de gouvernement et particulièrement celui des élections municipales et scolaires sont à la baisse;

CONSIDÉRANT le devoir que les différents paliers gouvernementaux ont d'innover et de proposer de nouvelles façons de faire pour favoriser l'expression de la démocratie;

CONSIDÉRANT QUE la simultanéité des élections scolaires et municipales existe déjà dans plusieurs provinces canadiennes, notamment en Ontario et au Nouveau-Brunswick, depuis plusieurs années, et ce, avec succès;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général des élections du Québec confirme lui-même dans son rapport que plusieurs des scénarios proposés pourraient augmenter la participation populaire aux élections scolaires du fait que l'électeur n'aurait à se déplacer qu'une seule fois;

CONSIDÉRANT QU'un récent sondage Léger Marketing révèle que 87 % des répondants se disent favorables à la tenue simultanée des élections scolaires et municipales et que 82 % des répondants ont mentionné que cette simultanéité les inciterait davantage à aller voter;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs élus municipaux ont indiqué publiquement leur appui aux élections scolaires et municipales simultanées;

CONSIDÉRANT la demande de la FCSQ de reporter les élections scolaires de 2011 pour tenir des élections scolaires en même temps que les élections municipales de 2013;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Denis Coutu,

QUE cette Commission scolaire demande au gouvernement du Québec de prendre une décision rapidement en faveur de la tenue des élections scolaires et municipales simultanées dès 2013 et de mettre en place les dispositions nécessaires permettant aux municipalités et aux commissions scolaires de bien préparer cette élection.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au député de la circonscription, aux maires des municipalités de la MRC d'Abitibi, au président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), au président de la Fédération québécoise des municipalités (FMQ) et à la présidente de la Fédération des commissions scolaire du Québec (FCSQ).

ADOPTÉE.

POLITIQUE RELATIVE À L'ORGANISATION DES SERVICES ÉDUCATIFS AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

CC-4376-10 CONSIDÉRANT la nécessité pour la Commission scolaire Harricana de modifier la Politique sur les normes d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA);

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Chantal Poliquin,

QUE cette Commission scolaire adopte la politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) telle que présentée par le Service de l'enseignement et des services éducatifs complémentaires.

ADOPTÉE.

HUIS CLOS

CC-4377-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Lyne Brousseau,

QUE l'assemblée siège à huis clos.

ADOPTÉE.

Il est 19 h 58.

Sont présents les membres du conseil, le directeur général et le coordonnateur du Service de l'enseignement et des services éducatifs complémentaires

Expulsion d'un élève

Le directeur général présente aux membres du conseil des commissaires la demande qui est adressée par la direction de l'école secondaire La Calypso.

Madame Manon Belzile intègre le huis clos. Il est 20 h 12.

Elle présente les faits concernant l'incident impliquant l'élève pour lequel une demande d'expulsion est adressée au conseil des commissaires.

Madame Manon Belzile quitte le huis clos.

Les parents intègrent le huis clos. Il est 20 h 27.

Les parents présentent leur point de vue et leur demande auprès des membres du conseil des commissaires.

Les parents quittent le huis clos. Il est 20 h 40.

Les membres du conseil des commissaires échangent entre eux sur l'information reçue et sur l'orientation quant à la décision qui sera prise.

LEVÉE DU HUIS CLOS

CC-4378-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Chantal Poliquin,

QUE le huis clos soit levé.

ADOPTÉE.

Il est 20 h 50.

Sont présents les mêmes membres du conseil, le directeur général, les directions de service et la conseillère en communication.

ÉLÈVE CC100406-051-19

CC-4379-10 CONSIDÉRANT l'article 242 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT QUE les parents de l'élève ont eu l'opportunité d'être entendus;

CONSIDÉRANT l'importance des faits reprochés à l'élève;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Francine Grenier,

QUE cette Commission scolaire procède à l'expulsion de l'élève, dont le nom figure en annexe sous la cote CC100406-051-19 de l'école secondaire La Calypso et des écoles et des centres de cette Commission scolaire.

ADOPTÉE.

Organisation scolaire 2010-2011

Le directeur général explique que certaines démarches doivent être complétées avant l'adoption de l'organisation scolaire 2010-2011. Le coordonnateur du Service de l'enseignement et des services éducatifs complémentaires présente les observations quant à la baisse de la clientèle. Il présente le tableau de la population prévisionnelle au 29 mars 2010, explique les principaux éléments en discussion et présente les constats et orientations.

BUDGET RÉVISÉ 2009-2010

CC-4380-10 CONSIDÉRANT le document présenté à cette séance;

CONSIDÉRANT les explications fournies par la directrice du Service des ressources financières et le directeur général;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Francine Grenier,

QUE ce conseil adopte le budget révisé 2009-2010.

ADOPTÉE.

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (dépôt)

La secrétaire générale présente brièvement les documents. C'est un départ qui donne ouverture aux consultations prévues à la Loi sur l'instruction publique.

Calendrier scolaire – formation professionnelle

Il y a présentation du calendrier scolaire 2010-2011 en formation professionnelle. Suite à une interrogation, il est recommandé d'adopter le calendrier à la prochaine séance.

ENTENTE LOCALE AVEC LE SEUAT FRAIS ET TEMPS DE DÉPLACEMENT

CC-4381-10 CONSIDÉRANT la clause 13-10.12 de l'entente locale relative au paiement de frais de déplacement au Service aux entreprises;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu de modifier le texte de l'entente pour différentes considérations;

CONSIDÉRANT les consultations menées par le Syndicat de l'enseignement sur les amendements proposées;

Il est résolu, sur proposition de monsieur le commissaire Camille Bélanger,

QUE le président et la directrice du Service des ressources humaines soient et ils sont autorisés à signer une entente modifiant la clause 13-10.12 de l'entente locale.

QUE la nouvelle entente s'applique à compter de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE.

Programme *Plan de réponse des établissements scolaires (PRES)* de la Sûreté du Québec et simulation d'un tireur actif

Le directeur général rappelle le plan des mesures d'urgence adopté en décembre 2008.

La Sûreté du Québec a établi un plan de réponse des établissements scolaires. Ce document a été présenté aux directions concernées et une formation est également prévue pour le personnel des écoles et des centres. D'ailleurs, une première séance a eu lieu le 6 avril 2010 et une autre est prévue le 21 mai prochain afin de sensibiliser l'ensemble du personnel des écoles et des centres.

PROTOCOLE D'ENTENTE « FONDS RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT JEUNESSE »

CC-4382-10 CONSIDÉRANT la demande présentée par la polyvalente de la Forêt dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse;

CONSIDÉRANT la présentation faite au conseil des commissaires;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Chantal Poliquin,

QUE le président de la Commission scolaire Harricana et la directrice de la polyvalente de la Forêt soient et ils sont autorisés à signer le protocole d'entente avec la Conférence régionale des élus et le Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE.

Guignolée des médias – banque alimentaire

Localement, les fonds recueillis par la Guignolée contribuent à fournir aux écoles une banque alimentaire de denrées non périssables. Les retraités et le personnel de Centre de formation générale Le Macadam ont réparti et transporté les aliments. Un communiqué à été préparé pour souligner ce geste de générosité.

CONGÉ SANS TRAITEMENT M. FRANÇOIS BERGERON

CC-4383-10 CONSIDÉRANT la demande logée;

CONSIDÉRANT la clause 5-13.21 B) de la convention collective du personnel enseignant;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Karen Carignan,

QUE ce conseil des commissaires accorde un congé sans traitement à 100 % à monsieur François Bergeron, enseignant au Centre de formation générale Le Macadam, et ce, du 29 mars au 30 avril 2010.

ADOPTÉE.

Gala Élite

On rappelle la date du Gala Elite le 17 avril prochain et on vérifie la disponibilité des personnes.

Autres sujets

- Lundi le 12 avril 2010 à 19 h 30 aura lieu le dernier Rendez-vous RAP, sous le thème « Ouvrir ses bras pour ouvrir son cœur; les principes de la connexion humaine ». Le conférencier invité est monsieur Martin Neufeld, comédien et humaniste.

LEVÉE DE LA SÉANCE

CC-4384-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Chantal Poliquin,

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 22 h 24.

Martin Roy, vice-président

Lucie Côté, secrétaire générale